

73069 Code INSEE	COMMUNE DE CHAMOUX SUR GELON Commune	
---------------------	---	--

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Alexandre DALLA MUTTA, Maire.
 Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
 Constatant que le compte administratif fait apparaître :
 - un excédent de fonctionnement de : 599 503.05 €
 - un déficit de fonctionnement de : 0.00 €
 Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	15
VOTES : Contre	Pour 15

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	221 246.05 €
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	378 257.00 €
C. Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	599 503.05 €
<u>D. Solde d'exécution d'investissement</u>	-6 606.30 €
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-275 650.00 €
Besoin de financement F	=D+E -282 256.30 €
AFFECTATION = C	=G+H 599 503.05 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	282 256.30 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	317 246.75 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Alexandre DALLA MUTTA, Maire, compte tenu de la transmission, le 30/03/2023 et de la publication le 30/03/2023.

Le Secrétaire de séance,
 A Chamoux-sur-Gelon, le 30/03/2023.

